

CONTROLE DES CONNAISSANCES 2015/2016

Licence d'Économie – Parcours Grandes Ecoles

Approuvé par le Conseil LSO, le CEVU et le CA le 12 octobre 2015

1. Général

La Licence Économie, Cursus Aménagé Grandes Écoles est réservée aux étudiants inscrits :

- En première année de l'ENSAI,
- En seconde année des autres Grandes Écoles de commerce et d'ingénieur.

A l'exception des étudiants de l'ENSAI avec laquelle il existe une convention d'études, l'étudiant doit obligatoirement valider une épreuve écrite d'admissibilité pour être autorisé à s'inscrire dans le cursus aménagé Grandes Écoles. Cette épreuve est organisée au mois de juin.

Chaque UE équivaut à 4 crédits ECTS.

2. Note finale d'une UE

La note finale de chaque UE est la note de l'examen terminal.

3. Validation d'une UE

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu une note finale $\geq 10/20$. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Une UE capitalisée ne peut donc être repassée ultérieurement.

4. Validation d'un semestre

Un semestre est validé si la note finale du semestre (moyenne des notes des UE constituant le semestre pondérée des coefficients) est supérieure ou égale à 10/20.

5. Validation d'une année

La Licence est validée lorsque l'étudiant obtient 60 crédits ECTS, ce qui nécessite :

- une moyenne générale $\geq 10/20$ à l'ensemble des deux semestres ; 20 crédits ECTS sont alors obtenus,
- la validation de la première année de l'ENSAI, ou de la seconde année d'une Ecole de commerce ou d'ingénieur ; cette validation donne à l'étudiant l'équivalent de 40 crédits ECTS.

6. Examens

Les étudiants ont droit à deux sessions de contrôle des connaissances par année universitaire.

L'examen terminal s'effectue sous forme d'épreuves individuelles. Les copies sont anonymes. Cet examen est destiné à vérifier que l'étudiant a acquis l'ensemble des connaissances que l'enseignement vise à transmettre.

La deuxième session a lieu au mois de juin. Elle s'effectue sous forme d'examens écrits ou oraux portant sur l'ensemble du programme de chaque UE.

7. Note seconde session

A l'issue de la 2^{ème} session la note retenue pour chaque UE est égale à la meilleure des 2 notes obtenues à chacune des sessions.

8. Absence à une épreuve

L'absence à un examen est sanctionnée par un 0.

9. Jury et mentions

La validation des UE comme la délivrance du diplôme sont prononcées après délibération du jury. Le jury siège à chaque session.

La décision du jury est souveraine.

Les mentions suivantes sont attribuées lorsque l'étudiant a suivi les 2 semestres à Dauphine :

10 ≤ Moyenne générale annuelle < 12 : mention passable

12 ≤ Moyenne générale annuelle < 14 : mention assez-bien

14 ≤ Moyenne générale annuelle < 16 : mention bien

Moyenne générale annuelle ≥ 16 : mention très bien

10. Redoublement

En cas d'échec à la deuxième session, l'étudiant n'est pas autorisé à redoubler la Licence SOM - Mention Économie, Cours aménagé Grandes Écoles.

UE	Enseignants responsables	Semestre	ECTS	Nb Heures	Modalités de contrôle
Microéconomie	Oury M.	1	4	36	100% Examen
Econométrie	Bourbonnais Régis	2	4	36	100% Examen
Macroéconomie	Lenoble Hélène/ Arestoff Florence/	2	4	36	100% Examen
Economie internationale	B. Guillochon/ A. Kawecki	1	4	36	100% Examen
Economie publique	F. Bien	2	4	36	100% Examen